



# LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

## Le Port de St-Pierre

& l'évolution

### des armements à la Grande Pêche

Tous les marins à la grande pêche savent que des travaux importants ont été entrepris en 1925 pour l'amélioration du port de St-Pierre.

En dehors de la jetée abri de la chaussée de l'Île aux Moules, le programme des travaux se bornait en somme à un curage du Barachois, à l'enlèvement des plateaux rocheux pouvant s'y trouver et qui doivent être ramenés à la côte de quatre mètres ; enfin une fosse de 200 mètres de long sur 60 mètres de large, pour l'amarrage des chalutiers en face la cale du Gouvernement devait être creusée à 5 mètres.

Sans doute ce programme très modeste constituait-il une légère amélioration, mais il était notoirement insuffisant, étant donné les besoins, étant donnée surtout l'inévitables évolution à prévoir dans les armements à la grande pêche.

Monsieur Bensch, gouverneur de la colonie, l'a très bien compris, et il y a lieu de se féliciter du très heureux résultat des négociations entamées par lui cet hiver, pendant son séjour à Paris. C'est grâce à son intervention très éclairée, que le Conseil Supérieur des Travaux des Colonies vient d'approuver, de décider et de donner les ordres voulus pour l'exécution d'une tranche nouvelle de travaux supplémentaires.

Dès maintenant, tous les déblais provenant du dragage du Barachois ou de la fosse d'amarrage des chalutiers, sont déchargés dans le Sud-Ouest de cette fosse, pour y constituer un terre-plein de 200 mètres de long et de cinquante mètres de large qui sera relié à la terre-ferme par une chaussée.

Dans le Nord-Est de ce terre-plein, un appontement de 60 mètres de long pourra être utilisé pour l'amarrage à quai des chalutiers, et protégera la fosse du clapotis du large, déjà brisé d'ailleurs par la chaussée de l'Île aux Moules.

Si nous ajoutons, et nous devons le faire, qu'une troisième tranche de travaux, prévue mais non encore approuvée en haut lieu, comporte l'aménagement de trois autres appontements d'amarrage pour les chalutiers, parallèles au premier, on verra qu'il y a là, l'amorce d'un véritable port répondant non pas à des besoins, mais à d'impérieuses nécessités.

Et c'est parce que nous considérons ces nécessités comme impérieuses, que nous ne pouvons considérer les travaux actuellement prévus que comme un début.

Pour préciser les travaux nécessaires, pour compléter ceux en cours d'exécution, il faut préciser les besoins. Ceux-ci démontrent tout naturellement de l'évolution à prévoir dans les armements à la grande pêche, évolution qui était inévitable et qui s'est manifestée d'une façon tangible cette année.

\*\*

On comptait sur les Bancs en 1925, 125 voiliers et 26 chalutiers.

Cette année on compte 126 voiliers et 36 chalutiers.



Joint dépôt légal  
1<sup>re</sup> juillet 1926  
A. 78

"Mépriser le mépris  
est le plus sûr moyen de  
n'en pas souffrir".

P. MONSABRE.

En regardant les choses d'un peu près, on constate que sept des voiliers envoyés aux Bancs en 1925 ont disparu en 1926, et sont remplacés numériquement par huit autres voiliers dont un seul croyons-nous est un navire récent ; les autres sont des voiliers anciens déjà, qui reparaissent sur les lieux de pêche. On peut dire d'une façon générale, qu'il n'y a pas développement des armements de voiliers.

On compte par ailleurs parmi les chalutiers douze unités nouvelles, soit une augmentation de 40 %, ce qui n'est pas négligeable ; et c'est ce fait qui marque à nos yeux, le début d'une évolution qui, pensons-nous, se poursuivra.

Examions en effet les résultats de la pêche de la campagne 1925, qui furent d'ailleurs excellents ; nous constatons que dans les seules eaux de Terre-Neuve, les 26 chalutiers ont pêché 543.000 quintaux, pendant que les 125 voiliers en pêchaient 600.000.

Et si l'on tient compte des pêches réalisées en Islande par certains chalutiers, on peut dire que les 26 chalutiers de 1925, montés par 1.150 marins-pêcheurs, ont une capacité de production équivalente à celle de 125 voiliers, montés par 3.750 hommes ; et c'est cette disproportion entre les effectifs des chalutiers et des voiliers, pour une même production, qui nous paraît devoir entraîner la disparition des voiliers. Cette disparition ne peut d'ailleurs être que progressive ; nous ne voyons pas en effet de possibilités commerciales pour les voiliers dans un autre domaine que celui de la pêche ; ils disparaîtront par voie d'extinction, et ceci est l'affaire de quelques années qui seront vite écoulées : il suffit de consulter le Registre du Véritas pour s'en convaincre.

KERMORUS,

(à suivre)

## Rappelez-vous !

On laisse facilement sombrer dans l'oubli un devoir dont on n'attend aucune joie extérieure, aucun avantage matériel immédiat. N'est-ce pas le cas, mes chers amis, pour les devoirs de religion, dont la pratique cependant, à y bien réfléchir, est la seule absolument nécessaire, indispensable à tout être raisonnable ? L'accomplissement de ces devoirs n'est nullement incompatible avec la vie en mer ou avec le séjour au port.

S'il semble particulièrement utile de rappeler aujourd'hui, c'est que bientôt nous allons célébrer une grande et belle fête, celle de notre Mère du ciel, le 15 août.

Les premiers compagnons de Notre Seigneur étaient des pêcheurs ; aussi la Sainte-Vierge Marie continue-t-elle à avoir un faible pour les hommes de la mer. Voilà pourquoi il importe que le 15 août soit vraiment pour tous la fête de notre céleste patronne et protectrice.

Vous qui serez en mer à cette date, ne manquez pas d'élever vos cœurs vers le ciel, en une prière confiante à notre maman de là-haut ; réunissez-vous pour réciter ensemble quelques Ave Maria, chanter un cantique du pays en l'honneur de la Sainte-Vierge. Et vous aurez la joie de participer

à la fête de chez vous et de recevoir les grâces dues à votre bonne volonté.

Les marins présents à St-Pierre le 15 août auront à cœur de montrer qu'ils comprennent la solennité de cette fête. Ce sera une halte reposante dans leur vie de pêche. La meilleure manière de montrer leur filial attachement à leur Mère du ciel sera de venir nombreux communier ce jour-là à la Maison de Famille, d'y assister tous à la messe de 9 heures et au Salut de 3 heures,

ainsi qu'à la réunion familiale devant la statue de la Ste-Vierge à 8 heures du soir.

Et les fidèles de ces divers exercices auront des priviléges particuliers pour la soirée qui sera donnée ensuite sur notre scène théâtrale de la Maison de Famille.

Oui, mes chers amis, que le 15 août soit une belle et grande fête ! C'est vous qui la ferez telle.

L'AUMONIER.

primer ainsi.

Doucement ! Ne nous emballons pas si vite !

Pas plus que le baromètre ne nous indiquera si nous sommes certains d'avoir une brise dure et une mer démontée (car on en voit avec des pressions auxquelles les terriens appliquent le nom de *beau fixe*, et d'autre part, les pressions dites *tempêtes* sur les baromètres sont fréquemment accompagnées de calme plat), le thermomètre plongeur ne nous révélera, malgré la température *optima* qu'il signale, s'il y a du poisson ou s'il n'y en a pas.

— Alors, direz-vous, le thermomètre n'est bon à rien !...

— Patience !... Ne nous emballons pas !...

Voici des relevés de température que je vous prie de vouloir bien considérer de *lieu en lieu à la même époque, et d'époque en époque dans le même lieu* ; toujours le même principe.

Ces températures relevées en 1925 sont toutes prises à la même profondeur 50 m., ou si le fond est inférieur (fonds de 45 m. environ) à 2 mètres au dessus du fond. Ce sont donc les températures des fonds où habite et stationne la morue, de préférence.

BANC de Saint-Pierre	BANQUEREAU	PLATIER et abords W.	BONNET FLAMAND
4 mai plus 2. plus 0.5. 12 — plus 3. 14 — plus 1.5.	5 mai plus 3.5. 8 — plus 2. 17 — moins 1.	9 mai plus 2.1. 10 — plus 2.4. 12 — plus 2.6.	
18 juin plus 4.5. 20 — plus 6.	24 juin plus 0.5. 25 — plus 2.1. 29 — plus 3.4. 29 — plus 4.2.	2 juin plus 1.5. 3 — plus 3. 6 — plus 3.9. 9 — plus 2.9.	13 juin plus 3.4. plus 3.8. plus 3.2.
8 juil. plus 5.5. 9 — plus 5.2. 10 — plus 6. 26 — plus 6.6. 27 — plus 6.	12 juil. plus 3.9. 13 — plus 4.2. 15 — plus 3.3. 21 — plus 3.4.	18 juil. plus 3.2. 21 — plus 5.2. 22 — plus 2.4.	
Tous les pêcheurs sont partis	5 août plus 3.5. 6 — plus 3.7. 7 — plus 6.1.	25 août plus 4.1. 27 — plus 3.8. 28 — plus 2.5. 9 Sept. plus 2.4.	

Que nous montre ce tableau ?

D'abord que les températures ne varient pas d'une manière très importante d'un endroit à l'autre à cette profondeur.

Or, au Banc de St-Pierre pêche très satisfaisante au début de mai, moins bonne le 15, nulle en juin. Passage d'une *piaule* en juillet (eau à + 6°) puis plus rien.

Platier : pêche médiocre en mai, nulle en juin, jusqu'au 15, excellente dans les abords

de l'Ouest du 15 juin à fin juillet, moins bonne en août, meilleure en septembre.

Banquereau : pêche satisfaisante en mai, excellente en juin (la production va de 45 quintaux dans le N. E. à 150 quintaux dans le S. W. les températures de 2° dans le N. E. à + 4 et + 5 dans le Sud).

Bonnet : pêche très médiocre pendant toute la campagne sauf de rares *piaules*.

On voit combien la température signifie

peu de chose en la matière. Si l'on partait du principe que la température optimale pour la morue est la plus basse, on se serait pour l'année 1925, complètement trompé !

Le thermomètre semble absolument insuffisant pour guider les pêcheurs et leur dire par exemple en mai : quittez le Banc de St-Pierre et allez au Platier — car c'est l'inverse qu'il faudrait faire. Pourquoi la morue a-t-elle déserté le Platier jusqu'au 15 juin ? C'est un mystère que le thermo-

mètre ne peut résoudre.

S'ensuit il que le thermomètre ne soit bon à rien et qu'il n'y ait plus qu'à le jeter par dessus bord ?

Autant vaudrait jeter votre baromètre parce que vous avez eu un coup de tabac avec un baromètre constant !

Nous verrons plus tard ce que nous devons faire de notre instrument.

X...

féroce Ils s'étaient jetés sur un agneau de deux mois, et le dévoraient avec avidité. Immédiatement M. Guérin se rendit sur les lieux, où il ne trouva plus que la tête et les épaules de l'agneau. D'après les dires de Mme Serquy et d'une voisine Mme Bertheleux, les chiens appartenaient à MM. Ollivier, du Hameau de la Tour-Joubin, et Briens, du Hameau de la Millia, en Sogignac. L'enquête a pu établir que la supposition était exacte. Et ces derniers ont payer à M. Guérin une somme de cent francs montant du préjudice qui lui avait été causé.

#### SAINT-DENOUAL

### Une Fillette blessée par une auto

M. Cade Arthur, commerçant et maire de la commune de Landébia, se dirigeait en auto vers Lamballe. Au lieu dit "Les Granges" en St-Denoual, il aperçut devant lui deux fillettes, Yvonne et Françoise Levèque, demeurant chez leurs parents, à la Villenay, en Hénanbihen. En voyant l'automobile, l'une des fillettes, Yvonne, qui se trouvait à gauche de la route, voulut rejoindre sa sœur de l'autre côté. Immédiatement M. Cade donna un coup de volant à droite, mais il était trop tard, le côté de la voiture heurta l'enfant. Après avoir stoppé, le conducteur de l'auto se porta au secours de la petite fille, qui était tombée, et avec l'aide de son commis, M. Houé, la transporta dans la maison la plus proche, chez Mme Pansard, où le docteur Hamon, mandé aussitôt, lui prodigua ses soins. L'enfant portait derrière la tête une blessure sans gravité. Elle a été conduite dans sa famille,

#### ECHOS de "CHEZ NOUS"



#### RÉGION DE ST-MALO

##### SAINT-MALO

#### Inscription Maritime

M. Boret, Administrateur principal de l'Inscription Maritime, chef du quartier de St-Malo, vient d'obtenir un congé de convalescence de trois mois à solde entière.

##### SAINT-SERVAN

#### Mort de Congestion

S'étant rendu, porter du lait chez Mme Chauffaux, à la Goëlette, le domestique de M. Fleurgant, cultivateur à Quelmer, Joseph Hauducœur, se sentit soudain pris d'une indisposition. Il demanda à se reposer dans le cellier de la ferme où il se coucha. Vers la fin de l'après-midi comme on allait se rendre compte de son état, on s'aperçut que celui-ci avait empiré. La fermière décida alors d'aviser la police. Un agent se transporta aussitôt chez Mme Chauffaux, mais lorsqu'il y arriva Hauducœur avait rendu le dernier soupir. M. le docteur Maingé qui a examiné le cadavre a attribué la mort à une congestion.

##### DINAN

#### Pauvre Alexandre

Grande-Rue, à Dinan. Alexandre G..., qui a bu, discute avec un consommateur. On sort et s'en va dans la rue de la Boulangerie. G..., insistant reçoit une calotte à réveiller tout le quartier. Il s'effondre, puis vexé s'en va en compagnie de son dompteur au poste, pour porter plainte contre ce dernier. Ce fut lui qui coucha au violon.

##### PLOUER

#### SEQUESTRATION

Il y a quelque temps on parlait de la séquestration d'une malheureuse jeune fille. Cette jeune fille, Cécile Letort, aimait un jeune homme. En août 1914, celui-ci partit pour le front où l'appelait son devoir. Il mourut au Champ d'Honneur après avoir laissé à sa fiancée un enfant. Celle-ci devint folle, on la sépara de son enfant et on fut même obligé de la mettre dans un bâtiment spécial contigu à la demeure de ses parents.

Après une douzaine d'années seulement la gendarmerie fut prévenue. Une enquête fut ouverte et on trouva la jeune fille dans un état lamentable. Ce n'était plus qu'un squelette. Ses genoux étaient comme cloués à la poitrine. Evidemment ses parents furent accusés de l'avoir séquestrée, et de

lui avoir fait une vie de remontrances telle que la malheureuse en devint folle. S'il faut en croire le non-lieu qui vient d'être rendu, non-lieu qui ne laisse rien subsister des accusations qui avaient été lancées et que certains confrères ont reproduites avec une certaine légèreté, on aurait grossi l'affaire.

La jeune femme se trouve à l'hôpital de Dinan où elle suit un régime des plus rigoureux.

##### LE HINGLE

#### UN MARI BRUTAL

Ces derniers jours, Mme Fouéré François ménagère au Hameau de Carfantin, en Le Hingle, est venue se plaindre à la gendarmerie des mauvais traitements que lui fait son mari.

"Depuis plusieurs jours, explique-t-elle la vie n'est plus supportable avec lui. Il me frappe continuellement à coups de poings et de coups de pieds. Ma fille subit le même sort, et il menace de nous tuer".

Espérons que ce mari un peu vif reviendra à de meilleurs sentiments.

##### BRUSVILY

#### PAS D'ACCORD

Mme Hamon est invitée à prendre le vin blanc par Mme Manivel. Elle refuse, puis accepte, mais son verre plein est vidé sous la table. Mme Manivel n'est pas contente. Au soir, chez Mme Sourdaine, au Creux, elles se retrouvent et alors c'est la bagarre. Mme Manivel s'attaque même à la vaisselle. Il y a plainte. La mégère dit : "Elle était tombée dans le foyer. C'est en la relevant que j'ai fait tomber une assiette" et puis c'est tout.

##### LA VICOMTE-SUR-RANCE

#### TROP JEUNES

Au dancing Prioul, des jeunes gens en bordée se livrèrent à des danses en pagne. Cela fit du bruit dans le pays. Les gendarmes l'apprirent et procès-verbal fut dressé au tenancier pour avoir reçu des jeunes gens de moins de 18 ans. A cause des familles nous tairons les noms, Jolie jeunesse.

##### PLÉNÉE-JUGON

#### Un appétit féroce

Le jeudi 10 juin, Mme Serquy du Hameau de la Clôture, en Plénée-Jugon, prévenait M. Guérin Adrien, cultivateur au Hameau de la Croix-Tocault, que deux chiens avaient pénétré dans le champ où paissaient son troupeau de moutons causant parmi eux une débandade complète. Cédant à un appétit

féroce ils s'étaient jetés sur un agneau de deux mois, et le dévoraient avec avidité. Immédiatement M. Guérin se rendit sur les lieux, où il ne trouva plus que la tête et les épaules de l'agneau. D'après les dires de Mme Serquy et d'une voisine Mme Bertheleux, les chiens appartenaient à MM. Ollivier, du Hameau de la Tour-Joubin, et Briens, du Hameau de la Millia, en Sogignac. L'enquête a pu établir que la supposition était exacte. Et ces derniers ont payer à M. Guérin une somme de cent francs montant du préjudice qui lui avait été causé.

met et Marcel Alain, tous trois de Fécamp, lancèrent une corde au vaillant sauveur. Celui-ci put la saisir à temps. Arrivés à terre, M. Thébault et le baigneur perdirent connaissance. Ils reçurent sur place les soins que nécessitait leur état.

#### Un abordage en mer

Un abordage s'est produit à 10 milles au Nord-Ouest de l'Ailly. Le chalutier *Satanicole*, du port de Dieppe, qui se livrait à la pêche fraîche, a abordé le dundee français *Henri*, qui venait de Gravelines et faisait route sur Le Havre avec un chargement de barils vides. Une voie d'eau s'étant déclarée à bord du *Henri*, celui-ci qui coulait fut pris à la remorque et ramené à Fécamp pour réparations.

#### Au Conseil Municipal

M. Louis Caron, maire, a fait savoir au Conseil Municipal, que le docteur Léon Dufour, créateur de la Goutte de Lait, offrait de remettre à la ville de Fécamp, le Musée de l'Enfance qui renferme de si riches collections. Ce don a été accepté avec empressement.

L'Assemblée Municipale a décidé de donner le nom du Docteur Dufour à la rue Léon Desgenétais prolongée.

#### ST-PIERRE & MIQUELON

#### AVIS AUX NAVIGATEURS

**Pointe Plate.** — A partir du 15 Décembre 1925 et jusqu'à nouvel avis, le feu sera fixe en conservant les mêmes secteurs blancs et rouges.

**Radio-Phare.** — Un radio-phare permettant aux navires de grande pêche de relever au goniomètre leur relèvement en mer, sera prochainement installé à Saint-Pierre.

La position exacte de ce radio-phare et son état signalétique ne sont pas connus de nous.

#### AVIS

Le capitaine de FOQUIÈRE, 12, avenue de Picardie à Versailles « France » achète par toutes quantités les timbres-poste de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il paie notamment pour les timbres actuels ou récents, oblitérés « mais en parfait état » :

**Timbres de 1 à 5 c. : 1 fr. le cent en mélange**  
— 10 à 25 c. : 2 fr.  
— 30 à 75 c. : 4 fr.  
— 1 à 5 fr. : 25 fr.

**Envois Recommandés -- Mandat par retour**

— Hautes Références

#### LAVEZ-VOUS

et

#### N'oubliez pas

que

Si l'eau douce est rare

#### Le SAVON

#### SPÉCIAL

pour

#### I'EAU de MER

est abondant

sur le Navire-Hôpital

*L'Imprimeur-Gérant : H. PAUL*